



BUDGET

2022



C o m m u n e d e G r o l l e y

BUDGET 2022

8 novembre 2021

Messages du Conseil communal au Conseil général

Relatif au budget de l'exercice 2022

Commentaires

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères générales,
Messieurs les Conseillers généraux,

Le Conseil communal vous soumet ci-après les budgets de l'exercice 2022, soit le budget des comptes de résultats et celui des investissements.

Préambule

Notre commune est l'une des pionnières à avoir adopté le plan comptable selon les nouvelles directives MCH2. Ces nouvelles dispositions ont pour effet plusieurs modifications essentielles, comme la réévaluation des valeurs au bilan, la mise en place d'un système de contrôle interne, une refonte du plan comptable ou encore la création d'un règlement sur les finances communales.

Une différence importante avec le MCH1 est la suppression de limite déficitaire de 5%. En effet, avec le nouveau plan comptable, les résultats positifs ou négatifs sont virés au capital propre et en cas de découvert, celui-ci doit être amorti sur 5 ans (art. 21 LFCo).

Remarques

a. Lecture

Le budget de gestion qui est soumis contient les données 2020 et 2019, celles-ci étaient basées sur le plan comptable MCH1. Elles ont fait l'objet d'une adaptation MCH2 pour permettre une meilleure visualisation. Toutefois, l'adaptation a été faite de manière grossière. En effet, il n'a pas été pris en compte les imputations internes, qui permettaient de répartir les charges et produits dans les différents dicastères.

b. Bénéfice sur vente terrain

Grolley possède différents terrains en zone à bâtir, notamment dans la zone du Martzé. Ces parcelles étaient valorisées à Fr. 0.00 (hormis les aménagements) jusqu'au 31.12.2020.

Méthode comptable appliquée jusqu'au 31.12.2020

Explication	Débit	Crédit	Montants
Travaux d'aménagements	790.501.03 (invest.)	Liquidité (1010.00)	1'133'000.00
Vir. des travaux d'aménagement	Terrains (1230.00)	990.901.00 report invest	1'133'000.00
Ventes terrains, parcelle 1420	Liquidités	Terrains	354'240.00
Bénéfice provisoire, parcelle 1420	Terrains	990.424.00 (bénéfice)	234'633.38
Ventes terrains, parcelle 1414	Liquidités	Terrains	1'243'600.00
Bénéfice provisoire, parcelle 1414	Terrains	990.424.00 (bénéfice)	867'033.65
Ventes terrains, parcelle 1415	Liquidités	Terrains	377'760.00
Bénéfice provisoire, parcelle 1415	Terrains	990.424.00 (bénéfice)	250'012.00
Ventes terrains, parcelle 1435	Liquidités	Terrains	271'320.00
Bénéfice provisoire, parcelle 1435	Terrains	990.424.00 (bénéfice)	179'710.73
Virement des différents bénéfices	Résultats (299)	Capital propre (2900.00)	

Méthode comptable appliquée dès le 01.01.2021

Explication	Débit	Crédit	Montants
Réévaluation des terrains à la valeur vénale (art. 1434 + 1416 + 1419)	Terrains	Réserve de réévaluation	1'580'480.00
Ventes terrains (non-réalisées)	Liquidités	Terrains	1'580'480.00
Dissolution de la réserve parcelle 1434	Réserve de rééval.	Capital propre	255'680.00
Dissolution de la réserve parcelle 1416	Réserve de rééval.	Capital propre	826'400.00
Dissolution de la réserve parcelle 1419	Réserve de rééval.	Capital propre	498'400.00

Le bénéfice réalisé en vendant le patrimoine financier n'a ainsi plus d'incidence sur les résultats présentés (fonctionnement).

MCH1 / Ventes → bénéfices sur ventes → résultat → capital propre

MCH2 / Réserve réévaluation → ventes → capital propre

A ce jour, 19'223 m2 de terrain ont été vendus pour un total de Fr. 2'502'600 (y compris la vente de la parcelle qui a été présentée au Conseil général lors de sa séance du 26.08.2021). Les travaux d'aménagement se montent à Fr. 1'133'000. Il reste deux parcelles à vendre dont une sera probablement divisée en deux.



Comptes de résultat (fonctionnement)

Budget du compte de résultat 2022 (par nature)	CHF
Charges d'exploitation	9'237'330
30 charges de personnel (salaires, jetons, charges sociales)	1'166'610 0
31 charges des biens et services et autres charges d'exploitation	1'428'200
33 amortissements du patrimoine administratif	809'900
35 attributions aux fonds et financements spéciaux	261'320
36 charges de transferts (liées)	5'571'300
37 subventions à redistribuer	---
Revenus d'exploitation	8'377'360
40 revenus fiscaux	5'298'150
41 revenus réguliers et de concessions	---
42 taxes	1'011'550
43 revenus divers	---
45 prélèvements sur les fonds et financements spéciaux (compensation revalorisation amortissements)	379'650
46 revenus de transferts (liées)	1'688'010
47 subventions à redistribuer	---
Résultats provenant des activités d'exploitation	859'970
34 charges financières	40'200
44 revenus financières	147'920
Résultats provenant des financements	107'720
RESULTAT OPERATIONNEL	752'250
38 charges extraordinaires	
48 revenus extraordinaires (compensation revalorisation amortissements)	239'350
RESULTAT EXTRAORDINAIRE	239'350
RESULTAT TOTAL DU COMPTE DE RESULTATS (PERTES)	512'900

Commentaires sur les principaux écarts budgétaires

0. ADMINISTRATION GENERALE

0120.3000.00 Traitement et jetons du conseil communal

L'augmentation des tâches communales et la présence nécessaire dans de nombreux projets et associations justifient l'augmentation des indemnités de l'exécutif communal. Les tarifs n'avaient pas été réévalués depuis 2007. Le Conseil communal fixe les tarifs sur la base du règlement d'organisation du Conseil communal (art. 61 LCo et art. 24a RLC). Cette augmentation globale de Fr. 8'000 est répartie dans les différents dicastères proportionnellement au temps estimé.

Pour la partie administration, le solde du compte est désormais de Fr. 48'900 contre Fr. 47'640 au budget 2021, soit une augmentation de 2.6%. Il est cependant difficile de comparer les deux années, car l'année 2021 comprenait encore 9 membres à son exécutif pendant la 1^{ère} partie de l'année.

Cette augmentation reste raisonnable en comparaison avec les tarifs appliqués dans les communes avoisinantes.

0210.3010.00 Salaires du personnel communal

En 2021, un changement a eu lieu au sein du personnel communal. En effet, le poste du boursier a été repourvu et la gestion de certains dossiers répartis au sein de l'administration. La croissance démographique et l'application des lois, toujours plus nombreuses et plus pointues ont engendré une hausse des dossiers à traiter. De ce fait, la dotation RH a été augmentée de 10% ou 0.1 EPT afin de correspondre à la réalité de la charge de travail.

0210.3130.00 Frais bancaires et postaux

Depuis juin 2021, une commission sur les avoirs est refacturée sur les avoirs supérieurs au million. Afin de réduire ces frais, l'exécutif a réparti les liquidités sur les différents comptes bancaires et demandé de réhausser la limite à 1.5 millions. Toutefois, malgré ces dispositifs un intérêt négatif à 0.75% persiste sur les valeurs excédentaires.

0220.3090.00 Frais de cours et de formation

La formation reste un facteur clé dans une structure performante. Afin de faciliter, l'utilisation des outils informatiques et l'intégration de la nouvelle administratrice des finances, une dépense de Fr. 10'800 est prévue pour une semaine de cours auprès de notre fournisseur outil. De plus, pour permettre de suppléer notre fontainier, un autre de nos collaborateurs suivra une formation pour la surveillance du réseau d'eau.

0220.3110.00 Meubles et appareils de bureau

Afin de correspondre mieux aux usages communaux, une paroi mobile a été installée dans la salle de conférence. Dès lors, dans cette continuité, il est prévu d'acquérir de nouvelles tables également modulables qui pourront être utilisées séparément ou d'un seul bloc.

0220.3130.02 Cotisations aux associations

Dans le courant de l'année 2021, l'Association des Communes Fribourgeoises a augmenté ses tarifs, ceux-ci ont été intégrés dans le présent budget. Cette augmentation, liée à l'engagement de personnel, permettra à l'association d'être un centre de compétence de politique locale et ainsi, par exemple, d'agir de manière proactive, d'être une référence en matière de veille législative et un relais de communication, de dispenser des conseils spécialisés.

0290.3144.00 Entretien des bâtiments

Hormis quelques travaux de peintures et l'acquisition de bureaux plus fonctionnels, l'intérieur de l'administration n'a pas été rafraîchi depuis 1995. Dès lors, différents travaux d'entretien sont prévus, comme des travaux de peinture et de rénovation des sanitaires.

0290.4470.02 Droit de superficie

Suite à différentes tractations, un droit de superficie, approuvé par l'Assemblée Communale le 8 septembre 2020, pour un montant de Fr. 6'406.80, a été conclu concernant le bâtiment de la CAD (centrale de chauffage à distance).

1. ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE

1400.3612.10 Association régionale - Curatelles

Le service des curatelles annonce une nouvelle hausse de ses charges, charges à répartir en fonction de la dernière population légale connue. Les dotations en personnel ont à nouveau augmenté en 2022 et le nombre d'habitants a également augmenté de 104 habitants dans notre village.

A contrario, il est rappelé que les bénéfices réalisés sont reversés aux différentes Communes et que c'est le cas chaque année. Effectivement, l'association n'intègre pas ses débiteurs dans la comptabilité ce qui crée chaque année une différence de rentrées entre le budget et les comptes.

Etant donné cet état de fait et dans le but d'éviter de péjorer inutilement le résultat prévisionnel, la dépense sollicitée a été réduite de Fr. 13'000 pour atteindre la somme de Fr. 73'000 (budget 2021 Fr. 69'000).

1506.3612.01 Participation à l'Association intercommunale des pompiers

Le réseau Santé de la Sarine va créer un nouveau poste « Direction sauvetage » qui sera un lien avec les pompiers et les ambulances. Une personne sera embauchée pour permettre d'intégrer la gestion des pompiers dans le réseau en 2023.

2. FORMATION

2120.3113.00 Achats de matériel informatique

A ce jour, le nombre d'élèves pour la rentrée prochaine devrait être de 130 pour les classes 3H à 8H. Selon l'article 45 du règlement cantonal scolaire, il est nécessaire d'avoir une classe supplémentaire à partir de 129 élèves. En prévision de cette ouverture, cinq nouveaux ordinateurs ont été budgétés. Les quatre autres font partie du roulement.

2120.3162.00 Mensualité de leasing

En 2021, ce compte a fait l'objet d'un spleeting, il est maintenant corrigé sur la base des données comptabilisées en 2021.

2120.3171.01 Camp vert / 2120.3171.02 Camp de ski

Sous l'impulsion de la nouvelle directrice d'établissement, le Conseil communal a approuvé la création d'un camp de ski pour les 5H et 7H. Il permettra à tous les élèves de découvrir ou perfectionner leurs connaissances. Ces frais sont contrebalancés avec le camp vert, qui recevra dès lors, uniquement les 6H et 8H. Ainsi chaque élève participera deux fois au camp vert et deux fois au camp de ski durant sa scolarité primaire.

2120.3611.00 Participation aux dépenses cantonales

Le Service des ressources (SRess) du Canton envisage des dépenses s'élevant à 100.745 millions de francs à charge des communes (99.95 millions de francs en 2021). Ainsi, le montant mis à la charge de la commune de Grolley s'élève à Fr. 632'679 soit +4.9% ou Fr. 29'910 par rapport aux prévisions 2021.

2130.3612.00 Participation au cycle d'orientation

Le budget transmis par l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac Français annonce une hausse budgétaire globale de +10.2%. Cette hausse a pour conséquence de faire passer notre participation annuelle de Fr. 731'000 en 2021 à Fr. 786'000. Le coût par habitant passe donc de Fr. 377 à Fr. 413.

Cette augmentation est justifiée par la hausse de la masse salariale des enseignants des 4 écoles de l'Association + 16%, soit Fr. 2'010'000 dont Fr. 1'585'000 (charge unique) imputables aux mesures transitoires découlant de la révision du plan de prévoyance (CPPEF).

2170.3010.00 Salaires du personnel communal

Afin de réaliser les travaux de nettoyage des bâtiments communaux et ainsi soutenir le concierge, le Conseil communal a décidé d'engager du personnel supplémentaire à savoir un équivalent plein temps. Cet engagement fait suite à une analyse afin de déterminer la solution idéale entre l'engagement de personnel ou mandater une entreprise de nettoyage. Il en est ressorti que l'engagement de personnel est plus économique pour la commune sans compter la flexibilité qui elle aussi est incontestable. Le nombre d'employés au sein de la commune exige une certaine flexibilité de chacun. En effet, le concierge doit également participer à certaines tâches de voirie. Finalement, il est à noter qu'un reclassement comptable a été opéré avec le compte 2170.3010.01 (inversion lors du passage à MCH2).

2170.3101.00 Produits de nettoyage et matériel de conciergerie

En lien avec la formation des apprentis, de nouvelles idées et de nouvelles méthodes de travail sont appliquées. Les budgets ont dès lors été revisités et la nécessité d'acquérir de nouvelles machines plus adaptées a été relevé. Ces outils permettront un gain de temps et un nettoyage plus en profondeur des surfaces.

2170.3144.00 Entretien et rénovation du bâtiment

Il est nécessaire de réviser tous les 10 ans, les engins de la salle de gym. Ceci inclura, pour cette fois, le changement des différents cordages.

De plus, il est également proposé de changer les moquettes des classes enfantines et de la salle « télévision ». En effet, il arrive régulièrement quelques incidents et un sol adapté sera plus hygiénique et facilement nettoyable.

2200.3631.00 Part des communes aux institutions spécialisées, handicapés

Le Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide (SESAM), délivre chaque année son budget ainsi que la part de chaque Commune. Pour 2022, la somme cantonale à répartir est de Fr. 43'018'680 (+ 10%) pour 325'318 habitants. Le montant à la charge de la Commune de Grolley s'élève dès lors à Fr. 270'157.70 contre Fr. 235'810.05 en 2021.

3. CULTURE, SPORT ET LOISIRS

3410.3140.00 Entretien de la place de sport

La chambre d'arrosage située derrière les bancs des remplaçants montre des signes de faiblesse. Il devient même dangereux de passer dessus. Une offre pour la réparation a été mise dans le budget, mais une partie des travaux sera certainement réalisée par le personnel édilitaire.

3420.3141.00 Chemins pédestres, entretien divers

Ce poste contient également les différentes passerelles qui traversent nos ruisseaux communaux. Deux ont dernièrement été complètement refaites et entièrement subventionnées par un concours supervisé par la Mobilière assurance. L'exécutif pense rénover 2 autres passerelles, une derrière la STEP et l'autre à côté de la cascade.

Des subventions ont déjà été demandées, mais il serait présomptueux de provisionner une éventuelle subvention.

4. SANTE

4120.3612.01 Participation aux frais de gestion Commission de district

Ces charges font partie du Réseau santé de la Sarine (RSS), celles indiquées dans ce compte comprennent les frais de la commission des établissements médico-sociaux ainsi que le rattrapage des frais financiers.

Ces derniers sont décrits dans les commentaires 2020 du réseau, extrait ci-dessous :

« En 2012, un premier travail a été effectué pour uniformiser la prise en charge par les communes des frais financiers des EMS. Cette première analyse a été ponctuée par la mise en place des rattrapages des frais financiers sur une période de 10 ans. La mise en place des lignes directrices instituant un montant maximum par chambre a permis de démontrer que les taux d'amortissements n'ont pas été uniformes pour tous les EMS. En effet, la pratique comptable est qu'un immeuble du patrimoine administratif est amorti à 3 % par année, soit sur une durée de 33 ans. Dans le cadre de l'établissement des fiches de contrôles CODEMS, il a été constaté que certains EMS rénovés ou en phase de rénovation sont des anciens bâtiments de plus de 33 ans et qui ne sont pas encore totalement amortis. La constitution de cette provision au passif du bilan pourra en partie absorber ce retard d'amortissements. »

Pour 2022, une augmentation significative de Fr. 35'900 par rapport au budget précédent a été annoncée par le RSS. Cette hausse des coûts de la commission des établissements médico-sociaux sera développée dans un message du réseau, message disponible fin novembre 2021.

4120.3631.00 Participation subv. frais accompagnement personnes âgées

Une augmentation de cette participation est signalée sur cette charge liée à raison de +8.9% par rapport au budget 2021 (Fr. 29'000) et de 3% aux comptes 2020 (Fr. 10'397). Le total des charges à répartir s'élève, pour 2022, à Fr. 55.7 millions de francs contre 53.2 millions de francs en 2021 (+2.5 millions de francs). Le coût par habitant envisagé s'élève dès lors à Fr. 171.23 pour 2022 (Fr. 165.61 en 2021).

4320.3106.01 Défibrillateurs

Suite à la demande de M. Jean-Marc Jaquet, l'exécutif a réétudié la possibilité d'installer des dispositifs de secours sur le territoire. La société a transmis une offre pour la fourniture et la maintenance, complétée par une offre pour l'installation. Le coût retenu au budget est de Fr. 11'000 pour la mise en place de deux appareils. Les lieux d'implantation doivent encore être définis.

5. PREVOYANCE SOCIALE

5230.3631.00 Part. cantonale aux institutions spécialisées et aux handicapés

Le Service de la prévoyance sociale (SPS) prévoit une hausse de ses frais de 6.74%, soit une somme de Fr. 90'070'700 qu'il y a lieu de répartir en fonction du nombre d'habitant dans le Canton. De facto, la charge communale sollicitée passe de Fr. 508'861 à Fr. 565'644 en 2022 (11.1%).

5430.3631.00 Part. avances sur contributions d'entretien non-récupérées

Avec un total des charges à répartir entre les communes de 2.8 millions de francs, la participation communale de Grolley pour l'exercice 2022 s'élève à Fr. 17'584, soit en augmentation de 71.5% (Fr. 10'251) par rapport au budget 2021. Dès le 1^{er} janvier 2022, le montant maximum de l'avance octroyée passe de Fr. 400 à Fr. 956 par mois et par enfant.

5451.3636.00 Subventions aux crèches et garderies

En 2005, une association intercommunale crée la crèche Barbotine dont font partie les communes de Belfaux, Grolley, La Sonnaz et Misery-Courtion.

Depuis la rentrée scolaire 2021, l'association a des locaux supplémentaires pour accueillir les nombreuses demandes. Il ressort du budget de l'association que les frais de personnel et de locations sont passés Fr. 568'500 à Fr. 1'078'501 : il y a dès lors obligation de répartir entre les communes membres. C'est pourquoi la charge communale passe de Fr. 88'000 à Fr. 150'000, soit une augmentation de 70.4%.

6. TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

6220.3611.00 Part aux dépenses relatives au trafic régional

Une augmentation de la participation au trafic régional est envisagée par le Service de la mobilité (SMo) pour l'année 2022. Celle-ci s'élève à Fr. 137'412 (+27.9%) par rapport aux prévisions 2021. En regard aux comptes 2020, nous notons une progression de ces dépenses à raison de Fr. 35'599 (+34.95%).

7. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

7101.3111.00 Achat de machines, appareils, véhicules, outils

Avec actuellement quatre employés et deux apprentis en charge de l'entretien de la voirie, des bâtiments, des infrastructures de génie civil ainsi que de la STEP, la gestion de tous ces lieux disséminés entre Léchelles et Corminboeuf nécessite constamment des déplacements. La commune est équipée actuellement d'un Ford Ranger, un camion Reform ainsi que d'un tracteur édilitaire Kubota 30km/h. Dès lors, il a pu être constaté qu'il serait nécessaire d'acquérir un nouveau véhicule permettant de circuler à l'intérieur du territoire communal. Le type de véhicule n'est pour l'heure pas défini, mais un montant de Fr. 10'000 est ajouté au budget.

7101.3132.00 Honoraires et frais d'études

Le réseau d'eau potable actuel compte deux sources d'approvisionnement. L'une située à Léchelles, copropriété avec la Commune de Belmont-Broye, l'autre située à Chésopelloz. Celle de Chésopelloz (Puits du Moulin) sera reprise à Armasuisse en même temps que le réservoir. Etant donné, que ces sources sont impactées par le chlorothalonil, des études pour d'autres approvisionnement sont menées.

7101.3143.00 Entretien du réseau d'eau

En 2021, un montant de près de Fr. 50'000 était budgété pour changer la conduite d'eau potable dans le quartier de Le Cheiry. Pour 2022, il n'est pas prévu de refaire un tronçon spécifique. En revanche, chaque année des réparations de fuites sont à entreprendre, raison pour laquelle un montant de Fr. 25'000 est intégré chaque année. En cas de dépassement de charges par rapports aux produits, un prélèvement sur la réserve est effectué, ceci n'impacte dès lors pas le résultat.

7201.3130.02 Frais d'analyses (EU)

Les eaux de la STEP sont régulièrement analysées et contrôlées. Les différents réactifs ont subi une hausse des prix. De plus, ce compte contient également la redevance fédérale à payer pour les micropolluants. Etant donné que cette taxe dépend du nombre d'habitant, la valeur a augmenté.

7201.3143.00 Entretien des infrastructures

Il s'agit là, des dépenses occasionnées par la Step et l'ensemble du réseau communal. Pour 2022, un montant global de Fr. 4'000 est prévu pour la réfection du sol du centre des commandes. Certaines machines feront également l'objet de contrats d'entretien.

7301.3130.00 Frais de transport

Avec la mise en place du MCH2 certaines précisions sont opérées. Ainsi les frais de transports sont ressortis du compte 7301.3130.01 : frais d'élimination des déchets recyclés.

7306 Infrastructures régionale pour la gestion des déchets - SACCO

Notre commune est membre de l'Entente Sacco et en assure la gestion depuis 2020, comme demandé par le Service des communes qui souhaitait que ces comptes soient intégrés dans les communes. Dès lors, l'administration gère la facturation et la rétrocession aux communes membres, monnayant une rétribution pour le travail rendu.

7410.3132.00 Honoraire et frais d'études (cours d'eau)

Un projet de revitalisation est actuellement à l'étude dans le secteur des Noutes suite à l'érosion des berges dans le secteur. Le projet n'étant pas complètement ficelé, il est prudent de mettre une provision d'honoraires pour ces travaux avant la demande de crédit d'investissement. Lors de la demande de subventions, ces dépenses pourront également être incorporées en complément des travaux d'investissement.

7710.3143.00 Entretien du cimetière

Suite à la construction de la chapelle funéraire, il est proposé d'harmoniser les extérieurs en supprimant certains arbustes, en réaménageant les plates-bandes et en installant un banc d'agrément.

8. ÉCONOMIE PUBLIQUE

8200.3141.00 Entretien des routes forestières

Durant l'année 2021, la Commune a accepté de participer à la création et l'entretien d'un parcours de VTT empruntant plusieurs chemins de la région, pour une somme d'environ Fr. 4'000. De plus, Forêt-Sarine a également transmis une offre de Fr. 3'000 suite à la vision locale effectuée. En effet, une coupe d'assainissement est nécessaire le long de la route dans le secteur du Bois du Puit.

8500.3637.00 Subventions aux ménages privés

Depuis 2021, le Conseil communal souhaite soutenir les particuliers qui réalisent des installations permettant une économie d'énergie et des ressources. Pour ce faire, il a alloué un nouveau montant de Fr. 10'000 dans le budget 2022. Le type de projet soutenu doit cependant encore être défini par l'exécutif communal.

9. FINANCES ET IMPÔTS

Les recettes relatives aux impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques ainsi que sur le bénéfice et le capital des personnes morales ont été fixées sur la base des estimations cantonales émises par le Service cantonal des contributions (SCC), ceci en fonction des dernières statistiques connues, à savoir celles de l'année 2019. Pour l'exercice 2022, tout comme 2021, un traitement particulier a été réalisé notamment en raison de la mise en vigueur de la réforme fiscale avec ses incidences pour le Canton et les communes.

9100.4000.00 Impôts sur le revenu des personnes physiques

En 2019, la statistique cantonale présente un rendement cantonal pour Grolley de Fr. 4'688'338, soit au coefficient communal de 82%, un montant de Fr 3'844'437. A cela s'ajoute la progression estimée de 4.7% pour les périodes 2019 à 2022, ce qui porte la somme à Fr. 4'025'125. Sur cette base, la méthode suivante est appliquée.

Calcul	Montant en francs
Estimation	4'025'125
Impôt sur les gains pour les dividendes	14'000
Augm. prudente des contribuables	15'500
Ajustement prudent	-10'168
Total budgété	4'044'000

Il présente ainsi des rentrées supplémentaires supposées par rapport aux compte 2020 de Fr. 510'331 et de Fr. 95'200 en regard au budget précédent.

Informations complémentaires

Montant encaissé pour l'année 2019 (au 27.09.2021)	Fr. 3'827'043
Montant facturé en 2020 :	Fr. 3'960'997
Montant facturé en 2021 :	Fr. 3'897'998

9100 Impôts sur les personnes morales

Nous rappelons, en préambule, l'introduction de la réforme fiscale pour les entreprises, réforme acceptée en votation du printemps 2019. Celle-ci est mise en œuvre au 1er janvier 2020 et les principales modifications sont:

- une baisse du taux de l'impôt sur le bénéfice et de l'impôt sur le capital des personnes morales,
- la suppression des statuts fiscaux spéciaux cantonaux;
- l'introduction de l'imputation de l'impôt sur le bénéfice à l'impôt sur le capital
- l'augmentation de l'imposition des dividendes de 50% à 70% pour les actionnaires de sociétés.

Concernant l'impôt sur le bénéfice, l'analyse du SCC démontre une régression de la cote cantonale de base (après la mise en place de la réforme fiscale) de -57.9%. Pour l'impôt sur le capital, il s'agit d'une variation de -77.9% de la cote cantonale de base.

9100.4010.00 Impôt sur le bénéfice de personnes morales

Le montant de Fr. 111'000 retenu pour le budget se décompose comme suit :

Année	Cote communale	Taux de croissance	Variation annuelle	Impôt sur le bénéfice
2018	184'400			
2019	237'721			
2020		1.0%	2'377	
2021		3.5%	8'320	248'418
	Réf. Fiscale >	-57.9%	-137'640	110'778
			Retenu au budget	111'000

9101 Impôts communaux spéciaux

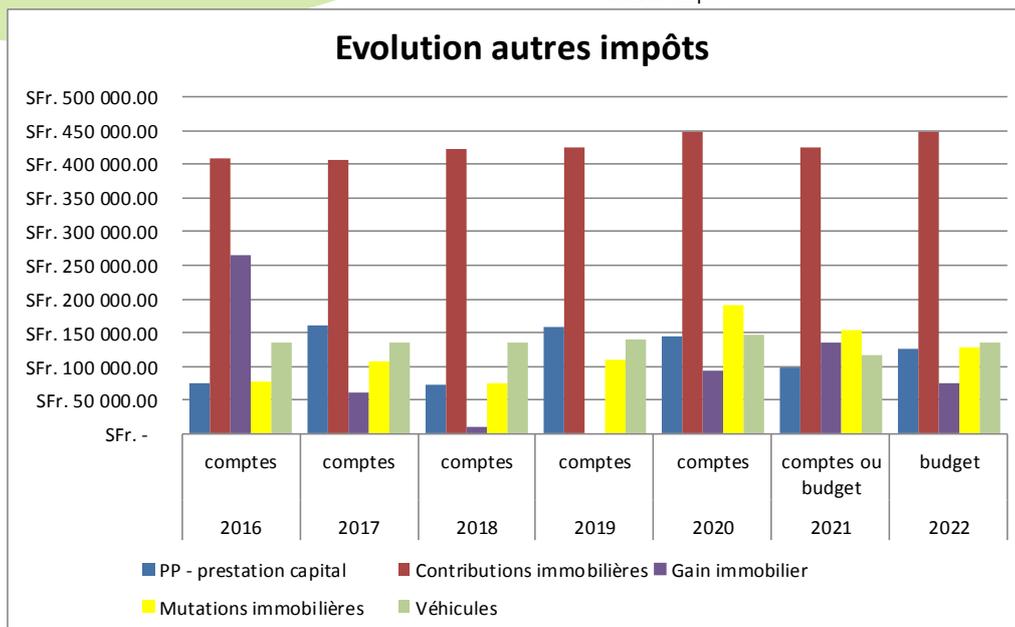
Les budgets reprennent une moyenne (arrondie) sur les 5 dernières années, sauf pour la contribution immobilière qui est basée sur la dernière facturation.

Analyse impôts

Etat au 16.09.2021

		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
		comptes	comptes	comptes	comptes	comptes	comptes ou budget	budget
9100.4000.30	PP - prestation capital	SFr. 74 975.20	SFr. 161 372.75	SFr. 72 905.20	SFr. 159 096.40	SFr. 143 727.40	SFr. 97 165.05	SFr. 126 853.36
9101.4021.00	Contributions immobilières	SFr. 408 802.40	SFr. 406 892.00	SFr. 421 362.00	SFr. 425 556.95	SFr. 448 964.10	SFr. 425 000.00	SFr. 448 000.00
9101.4022.00	Gain immobilier	SFr. 265 872.10	SFr. 61 016.90	SFr. 11 357.00	SFr. 93 367.00	SFr. 135 950.55	SFr. 75 422.86	
9101.4023.00	Mutations immobilières	SFr. 77 542.25	SFr. 107 800.50	SFr. 75 151.80	SFr. 108 874.00	SFr. 189 947.00	SFr. 154 608.00	SFr. 127 276.26
9500.4601.00	Véhicules	SFr. 136 433.30	SFr. 134 264.00	SFr. 134 613.00	SFr. 140 536.50	SFr. 147 678.30	SFr. 117 850.00	SFr. 134 988.36

*baisse impot



9900.4895.00 Prélèvement sur la réserve de réévaluation du PA

Afin de répondre aux nouvelles exigences cantonales un inventaire des biens communaux a été réalisé et soumis pour vérification à la fiduciaire GEFID SA. Pour information, le nouveau plan comptable avait également été contrôlé par une personne indépendante.

Pour permettre de compenser cette réévaluation des valeurs au bilan, il était nécessaire de créer un compte de réserve au passif (29xxx.xx).

Schéma de fonctionnement

Libellé	Débit	Crédit	Montant
Réévaluation véhicule	Actif immobilisé	Réserve réévaluation	50'000
Amortissement annuel	Charges d'amortissement	Amortiss. cumulé (bilan)	5'000
Compensation de la charge	Réserve réévaluation	9900.4895.00	5'000

XXXX.3300.40 Amortissements

Les différents biens ont dès lors été réévalués et les coûts d'amortissement sont imputés dans chaque chapitre. Ceux-ci sont compensés par le compte 9900.4895.00 mais qui reste un compte du chapitre 9.

DEBIT	CREDIT
	9900.4895.00
2170.3300.20	
2170.3300.40	
6150.3300.10	
....	



Investissements

Budget des investissements 2022 (<i>montants à affiner</i>)	CHF
Total des recettes	304'000
Total des dépenses	1'325'000
INVESTISSEMENTS NETS	1'021'000

Plusieurs projets seront certainement présentés lors de la prochaine séance du législatif communal en 2022.

Il s'agit des objets suivants pour lesquels plus de détails vous seront remis en temps et en heure.

- | | |
|---|--|
| A. Réfection Auberge de la Gare | Changement fenêtres, aération toiture, rép. Fissures |
| B. Crédit d'étude 2 (rénov. et agr. infra.scolaire) | |
| C. Revitalisation du ruisseau (secteur Noutes) | Revitalisation nécessaire, travaux partiellement subventionnés |
| D. PGEE (plan général évacuation eaux) | Le plan de 2001 doit être mise à jour |
| E. Réaménagement zone sportive | Place de jeux, et transformation mini-court |
| F. Réfection des routes* | (montant à définir, ne figure pas ci-dessus) |

**Le Service des ponts et chaussées effectuera, en été 2022, une réfection de la route cantonale depuis l'Auberge communale jusqu'au carrefour de la Rosière. Le revêtement phono-absorbant réduira le bruit pour les riverains et la satisfaction de tous. Les parties édilitaires (marquages, pavés, dos d'âne) sont en revanche du ressort de la Commune. Dès lors, une demande de crédit sera présentée pour cette réfection et permettre une synergie des travaux.*

De plus, durant plusieurs années, les routes communales n'ont pas fait l'objet de grosses réfections. Après un contrôle effectué par notre personnel, il serait nécessaire de rénover certains tronçons communaux, comme la route de la Cherna et la route de Corsalettes.

L'administration tient à jour l'état des dépenses d'investissements, via un outil de gestion de projet. Ce dernier permet de suivre l'évolution des dépenses et des éventuelles subventions par année et en comparant avec le crédit voté.

Investissements	Montants votés	Montant dépensé (au 11.10.21)	Commentaires
Réfection administration	400'000	29'652	Permis octroyé
Etude agr. et rénov. infr. scolaires et sportives	120'000	128'765	A boucler
Clés bâtiments	90'000	55'498	Réglages et améliorations en cours
Sentier de la Croix	60'000	0	Dossier au SECA
Route de la Croix + Eglise	100'000	54'362	Croix terminé, église en étude
Ass. du réseau eau potable	1'850'000	170	Interconnexion en cours
Reprise réservoir	180'000	0	Servitudes à établir
Séparatif Fin du Chêne	215'000	0	Lié au bassin de rétention
Bassin rétention	1'300'000	419'470	Dossier au SECA
Chapelle funéraire	350'000	325'071	Fin des travaux imminente
Révision du PAL (y compris crédit complémentaire)	390'000	305'776	En cours
Equipement zone industrielle Au Martzé	1'100'000	1'100'631	Fin des travaux imminente



Conclusions

L'augmentation des charges liées appelées maintenant charges de transfert grève sérieusement notre budget.

Sur un total de dépense de plus de 8.4 millions, la part consacrée aux dépenses liées par les structures cantonales ou régionales représente près de 54% du budget et celles-ci sont en augmentation de 8.7% **soit près de Fr. 360'000.**

Charges	Budget 2022	Budget 2021	Variations	Ecart %
Total des charges (sans amortissements)	8'464'730	8'047'711	417'019	+5.1%
↳ 361+363 charges liées	4'599'800	4'240'390	359'410	+8.4%
↳ Administration générale	3'500	5'500	-2'000	-63.6%
Ordre et sécurité publics	127'000	119'650	7'350	+6.1%
Formation	2'169'410	2'049'315	120'095	+6.3%
Culture, sport et loisirs	80'250	92'400	-12'150	-14.1%
Santé	809'900	725'825	84'075	+11.5%
Prévoyance sociale	1'216'000	1'095'100	120'900	+11.0%
Trafic et télécomm.	151'700	122'200	29'500	+24.1%
Prot. de l'environnement	19'700	6'000	13'700	+328.3%
Economie publique	22'340	24'400	-2'060	-8.5%

A cela s'ajoute les charges de personnel (30) pour Fr. 1'166'610 sur lesquels la marge de manœuvre reste toute relative.

Dès lors, les charges des biens et services et ace (31) font l'objet d'une attention particulière et d'une gestion rigoureuse. Outre les charges concernant le développement de nouveaux projets, il ne faut pas oublier que dans ces dépenses figurent également les primes d'assurance, les frais de chauffage, d'électricité. Ces charges ne sont pas considérées comme des charges de transfert, mais elles sont indispensables au fonctionnement communal.

Concernant les produits, ils sont évalués de manière la plus précise possible mais toujours en appliquant le principe comptable de prudence. La réforme fiscale votée en 2019, à laquelle s'ajoute la pandémie, rendent les estimations fiscales délicates à ce jour. Ces baisses sont et/ou seront toutefois compensées par l'accroissement de la population sur notre territoire. Dès le moment où tous ces facteurs seront connus (retombées fiscales), il sera possible d'ajuster plus scrupuleusement les produits fiscaux.

Analyse du résultat

En 2021, le budget présentait également une perte de Fr. 234'800. Bien qu'en ayant réévalué les rentrées fiscales, les coûts supplémentaires des charges de transfert ayant augmentés Fr. 359'410, ils représentent à eux seuls plus de 70% de la perte présentée, pour arriver à **une perte de Fr. 512'900.**



Ces pertes ne sont plus compensées, comme auparavant, par les ventes des terrains, car depuis le 1^{er} janvier 2021, ceux-ci ont été réévalués à leur valeur vénale.

En revanche, le capital communal est actuellement de CHF 5'534'410, ce qui permet aisément d'absorber la perte budgétée (si tel est effectivement le cas lors du bouclage des comptes) comme dans une société lambda.

A noter que ce capital sera encore augmenté (directement) du bénéfice provenant de la vente des dernières parcelles du Martzé.

Il est important de préciser qu'il est tout à fait possible de présenter un résultat déficitaire. L'article 21 LFCo précise qu'en cas de découvert, ce dernier doit être amorti sur 5 ans. Toutefois, cette solution serait la dernière choisie par l'exécutif !

Au vu des constats précédemment formulés, le Conseil communal recommande au Conseil général d'approuver le budget annuel de l'exercice 2022 tel qu'il lui est proposé.

Le Conseil communal